

RÉSIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 4 janvier 1951.-

N° 11/R.A.



OBJET:
Rapport annuel.
Population des
chefs-lieux.

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre n° 924/Cont.R.A. du
15/12/1950, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous
le tableau Recapitulatif de la population du chef-lieu du
Territoire.

Européens 745.
Asiatiques 150.
Indigènes 2423.

Nombre total d'habitants 2813

L' Administrateur Territorial Assistant,
J.KIRSCH.

Monsieur le Chef du Service de la
Justice et du Contentieux

à

USUMBURA.